

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon
Initiant-e(-s) : Johann Dupuis et consorts.

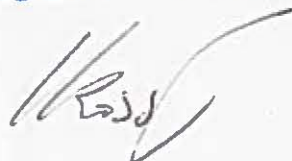
Des travaux de réfection du Pont Chauderon ont débuté au mois de février 2017 et devraient s'achever en décembre de cette année, après une durée de 10 mois.

Ces travaux ne portent que sur l'entretien du pont en tant que tel, hormis les trottoirs ouest et est qui ont été rehaussés afin de renforcer le concept de sécurité de l'ouvrage. La signalisation et le marquage routier devraient être restaurés à l'identique, rétablissant la situation prévalant avant les travaux. Alors que cyclistes cheminant en direction du nord devraient continuer à partager le trottoir est avec les piétons, aucun nouvel aménagement spécifique n'est prévu pour les cyclistes et la mobilité douce en direction du sud.¹ Or, le rehaussement des trottoirs péjore la situation des cycles circulant en direction du sud - ou du moins, leur perception de leur sécurité sur ce passage - en les coinçant entre le flux de trafic et un trottoir en béton leur arrivant à hauteur de jambe. Cela est d'autant plus dommageable qu'il s'agit d'un lieu de passage fort usité par les adeptes de la mobilité douce.

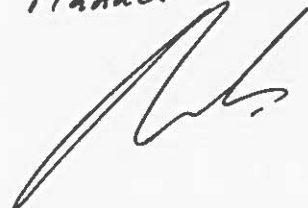
Le présent postulat propose donc à la municipalité d'étudier l'opportunité de mener une étude de variantes sur les manières d'améliorer les aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon.

Lausanne, le 17.09.2017

Vincent Rossi, les Verts



Marc Donze



L'initiant/l'initiante :
(signé)

Ensemble à Gauche
Johann Dupuis



André Pélissier
PS

Karine Roch
Les Verts



¹ La piste cyclable située sur le trottoir Est, en direction du nord est maintenue.